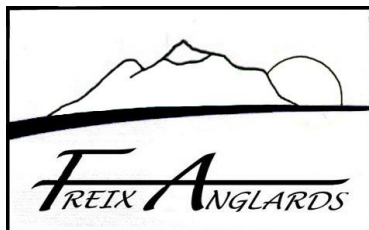


**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de
COMMUNE DE FREIX ANGLARDS**

Séance du 01 juin 2017

MAIRIE DE



L'an deux mille dix-sept et le premier juin à 19 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).

Date de la convocation: 24/05/2017
Conseillers en exercice : 8
Présents : 8
Votants: 8

Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Présents : Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Monsieur Nicolas PANIS, Monsieur Joël DE MARTINO, Monsieur Jean-Yves CABAL, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE, Madame Aurélie BOURZEIX

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Joël DE MARTINO



Objet : DE_2017_031 - Plan de financement - Réhabilitation des anciens gîtes

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT
Vu le budget communal,

Vu la présentation de l'architecte Monsieur Laurent HOSTIER concernant le réaménagement des anciens gîtes,
Vu la délibération DE_2017_001 précisant l'abandon du projet du commerce,

Monsieur le Maire propose que soit maintenu sur le bâtiment communal des anciens gîtes la réhabilitation des logements.

Le projet porterait sur la rénovation de l'appartement du bas ainsi que la création d'un logement aux normes handicap sur le 1er étage avec l'aménagement des combles.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions, au titre de :

- plan en faveur de la ruralité de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- fond Cantal Solidaire (FCS)

Propose le plan de financement de cette opération conformément à la pièce jointe.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :
Début des travaux : dernier trimestre 2017.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/09/2017 015-211500723-20170601-DE_2017_031-DE

- 1. 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- 1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- 1. 3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné.
- 1. 4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- 1. 5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de réhabilitation des anciens gîtes en logement conformément à la notice descriptive.
- d'adopter le plan de financement exposé ci-joint,
- de solliciter les différentes subventions pré-citées,
- de charger Monsieur le Maire de signer l'intégralité des documents relatifs à ce projet.



Acte original signé électroniquement,
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
07 septembre 2017
et publié ou notifié le 07 septembre 2017

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit,
au registre sont les signatures.

Le Maire
Patrice FALIÈS

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/09/2017 015-211500723-20170601-DE_2017_031-DE